

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 19 Décembre 2024

Délibération n°20241219_11

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 41

Suppléants : 3

Pouvoirs : 13

= **VOTANTS : 57**

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : HABITAT : convention relative au pacte territorial de l'habitat (cofinancement France Renov')

Le jeudi 19 Décembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 13/12/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de CELLETES.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – BOUYSSSET Céline – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - TURLLOT Françoise - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrïd – LACROIX Aurélie - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

3-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER M

4-HENTRY Jimmy pouvoir à CROIZARD Christian

5-PINGANAUD Paul pouvoir à TURLLOT Françoise

6-SEMON Laura pouvoir à CLAVAUD Gérard

7-ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie

8-CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

9-ROUMAGNE Magalie pouvoir à LASBUGUES E

10-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

11-GOYAUD Philippe pouvoir à MAGNANT Jocelyne

12-MICHONNEAU Patrick pouvoir à CHABAUTY James

13-JÉROME Géraldine pouvoir à BLANCHON Alain

Absents/excusés : LIOT Gérard – BORNE Bernard – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - MUGNIER Pierre-Hermann - DANEDE Laurent - VERGNAUD David BOUCHET Éric - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : HABITAT : convention relative au pacte territorial de l'habitat (cofinancement France Rénov')

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires sociales et de la mobilité rappelle que le CAUE de la Charente assure la mission de Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) pour le compte de la Communauté de Communes.

Ce service a commencé à être assuré en 2021 par le CAUE qui a répondu avec l'aval des 7 Communautés de communes de Charente à l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) régional « Plateforme en devenir ».

Les années 2022, 2023 et 2024 ont fait l'objet de nouveaux AMI, auxquels le CAUE a répondu pour le compte des sept communautés de communes. Les nouvelles modalités du SPRH pour 2025 ont évolué et se présentent sous la forme d'une convention de programme d'intérêt général avec l'Etat, centré sur la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' par le biais des trois volets de missions suivants :

1. Dynamique territoriale : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés) ;
2. Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus ;
3. Accompagnement (volet facultatif) : la collectivité a la possibilité de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne. La Communauté de communes a fait le choix d'actionner cette missions qu'elle a confié à SOLIHA Charente dans le cadre d'une OPAH sur 3 ans.

Pour animer les missions 1 et 2, il est proposé que la CDC Cœur de Charente s'associe avec les 6 autres EPCI et le département de la Charente pour signer la convention de pacte territorial France Rénov'. En tant que maîtres d'ouvrages associés, il est également proposé de maintenir le partenariat avec le CAUE de la Charente et l'association Charente Solidarités pour conseiller et accompagner les ménages charentais dans leur mission de conseil et de mobilisation sur la rénovation de leurs logements. La contribution financière pour l'année 2025 est estimée à 6 419 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modalités partenariales du dispositif Pacte territorial France Rénov' et de nommer le Département de la Charente comme chef de file auprès de l'Etat pour le suivi de la convention ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au titre du budget 2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention précitée et tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

